

Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2026
A Aix-les-Bains (Savoie 73)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT 3
2. ÉCOUTE ET DIALOGUE 3
3. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE 9
POINT SUR LA CARTE DE PROGRESSION 9
ORGANISATION DE LA DTN : ROLES ET MISSIONS DTN/CTN 11
4. DIRECTION 13
POINT SUR LA MISSION 500 000 MEMBRES 13
5. COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL 17
POINT SUR L'ORGANISATION DES 80 ANS DES GR, DONT CANDIDATURE 17
POINT SUR LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES 20
6. RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES 21
7. PRATIQUES ADHESION 22
POINT D'INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES ASSURANCES 22
POINT RENTREE SPORTIVE/TROPHEE DES CLUBS/SGVF V2 23
POINT POLITIQUE TARIFAIRE 2027/2028 : RETROPLANNING ET OUTILS 25
POINT PSF : BILANS 2020-2024 27
8. PRATIQUES ADHESION (SUITE) 28
MODIFICATION MEMENTO TECHNIQUE 28
9. FORMATION 29
POINT D'ETAPE INSTITUT DE FORMATION 29
10. SECRETARIAT GENERAL 32
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 26 OCTOBRE 2026 32
CONGRES 2028 32
11. QUESTIONS DIVERSES 33
12. CLOTURE 34



Le Comité directeur fédéral s'est réuni à Aix-les-Bains en présentiel.

Administrateurs fédéraux présents :

- Claudine Allu, Josiane Barailler, Jean Pierre Bastié, Christophe Billard, Maryse Brauge, Frédéric Brouet, Frank Charbonnier, Hervé David, Francine Dieval, Michel Geiser, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Gilbert La Porte, Christian Lesieur, Olivier Mangin, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Alyne Regnier, Brigitte Scotton, Éric Tétu, Gilles Vicrobeck, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser

Étaient présents également :

- Katia Cizo, responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Séverine Ikkawi, directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, représentant des salariés
- Richard Carlon, directeur technique national
- Alexandre Durand, directeur général
- Thierry Lesellier, directeur du département itinéraires et éditions
- Cécile Legrand, directrice du département service aux membres

Participants invités :

- Claude Gautron, président du comité de Savoie
- Martine Terrier, candidate au comité directeur fédéral
- Louis Neher, responsable du service Développement des Clubs, des Pratiques et des Adhésions
- Jennifer Millogo, conseillère territoriale
- Adrien Bachellier, responsable administratif et développement du service Formation et Emploi

Administrateurs excusés et représentés :

- Patricia Alliot-Guichard (pouvoir à Christian Lesieur)
- Florence Vougnon
- Catherine Kabani (pouvoir à Francine Dieval)
- Laure Koupaliantz
- Philippe Gamen
- Michel Simon



La séance est ouverte le 23 septembre 2026 à 13h30 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya ouvre la séance en dressant un bilan positif du séminaire entre élus qui vient de s'achever. Face au constat d'un ordre du jour systématiquement chargé lors des Comités Directeurs limitant le temps de débat, plusieurs orientations sont validées :

- Fréquence : Volonté partagée de reconduire ce type de séminaire
- Création des « CoDir Flash » pour le suivi de certains dossiers (sur le modèle des instances CSI), afin de sanctuariser des temps d'échange de qualité.

Quelques changements ont eu lieu au sein du comité directeur, dont celui-ci prend acte :

- Démission de Marianne Clarté : le président rappelle que cette démission a fait l'objet d'un rapide échange lors de la journée de la veille.
- Démission de Jackie Braye : pour des raisons de santé, elle a présenté sa démission de ses fonctions d'élue territoriale pour le binôme Occitanie / Nouvelle-Aquitaine. **Christophe Billard** précise qu'elle quitte également la présidence du Comité Départemental de la Haute-Vienne pour s'installer dans les Deux-Sèvres. Une vacance est ouverte en Haute-Vienne, concomitante à une crise de gouvernance régionale marquée par la démission de Philippe Vallée de la présidence du Comité Nouvelle-Aquitaine.
- Du fait de la démission de Marianne, le comité directeur **acte officiellement la titularisation d'Evelyne Husson** – jusqu'alors suppléante - au sein de l'instance.

Le Président adresse ensuite ses remerciements appuyés aux équipes techniques et administratives de Cécile Legrand pour la gestion de la rentrée sportive. Malgré l'apparition de bugs techniques inhérents au déploiement du nouveau dispositif informatique (SGVF), la réactivité des services et du prestataire a permis des résolutions rapides (généralement sous 24 heures).
Alexandre Durand présentera prochainement un projet visant à intégrer l'Intelligence Artificielle (maîtrisée) pour automatiser et fiabiliser les réponses apportées aux questions du réseau.

Concernant l'élaboration du futur plan fédéral 2028-2036, les bases structurelles de la réflexion sont posées. Le projet associera l'ensemble des strates du réseau fédéral via des partages d'expériences menés avec les élus locaux, complétés par l'audition de personnalités qualifiées externes.
À la suite d'une rencontre entre le président, Alexandre Durand et Richard Carlon, la Fédération a validé un partenariat avec le cabinet spécialisé Olbia. Afin de maîtriser le budget, le devis initial a été renégocié à la baisse (« voilure réduite ») : les enquêtes et consultations directes auprès des comités régionaux et départementaux seront opérées en autonomie en interne, sans recours au cabinet.



Enfin, Le président liste les points prioritaires qui feront l'objet de présentation et d'échanges durant la session :

- Point sur l'objectif des 500 000 membres et suivi de la campagne de dons présenté par Séverine Ikkawi.
- État d'avancement de l'organisation des 80 ans de la Fédération.
- Point sur les relations institutionnelles et internationales
- La politique tarifaire adhésion et un bilan du PSF
- Suivi du déploiement de la « carte de progression » et état d'avancement de l'institut de formation par Josiane Barailler et présentation du schéma organisationnel (« qui fait quoi ») de la DTN par Richard Carlon.

2. Écoute et dialogue

Parole aux élus territoriaux

Grand Ouest

Frédéric Montoya rappelle que le GR 100, projet créé en référence à la guerre de Cent Ans, a donné lieu à un travail considérable réalisé par le département de l'Indre. Alain Nevière, président du comité régional Centre-Val de Loire, a par ailleurs accepté de recevoir les présidents des comités départementaux en dehors de son comité directeur pour apaiser les tensions.

Christian Lesieur, membre du comité régional Centre-Val de Loire, témoigne des antagonismes auxquels il a assisté lors d'un comité directeur organisé au sein de cette région. La réunion entre le président du comité régional et les présidents des comités départementaux se tiendra après une réunion des comités régionaux prévue au siège, de façon à clarifier les rôles et responsabilités de chacun.

Frédéric Montoya constate qu'aucune réunion n'a été organisée pour l'heure dans la région des Hauts-de-France avec les comités départementaux. Il va donc relancer les différents acteurs.

Brigitte Scotton, du Grand Sud-Est, souligne que les budgets des comités départementaux deviennent très tendus. À titre d'exemple, les comités ne peuvent pas prendre en charge la participation obligatoire des stagiaires formateurs aux ERF. De même, aucune participation à la prochaine Interrégion ne pourra être financée. Se pose également la question de savoir pourquoi les formations dispensées par des personnes du siège ne sont pas également délivrées dans les départements.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser, présidente du comité départemental de Haute-Garonne, partage l'analyse : les budgets des comités départementaux sont réellement à la peine. Grâce à une subvention du conseil départemental, le déficit de son comité devrait être ramené de 44 000 à 30 000 euros.



Frédéric Montoya fait observer que, juridiquement, les comités régionaux et départementaux sont des organes déconcentrés. À cet égard, ils gèrent librement leurs ressources et leurs actions. Le modèle économique des comités doit néanmoins faire l'objet d'une réflexion, car les départements n'ont plus d'argent. L'accent doit précisément être mis sur les prestations rémunérées. Par ailleurs, les moyens pourraient être mutualisés pour répondre à certains appels d'offres.

Richard Carlon fait savoir qu'une réunion de travail est prévue début octobre pour aborder le modèle économique des formations en région. Tous les présidents de CRF y seront conviés afin d'évoquer les conditions dans lesquelles les formations se déroulent aujourd'hui sur le plan financier. La rénovation des statuts et des règlements intérieurs sera par ailleurs l'occasion d'acter les prérogatives des départements en matière de formation. À terme, l'idée est bien que les comités s'engagent dans des formations comme « Réussir sa rando », y compris à destination du grand public. Ces formations constitueront pour eux de nouvelles sources de revenus. Pour ce faire, la CNF doit traiter un certain nombre de questions opérationnelles.

Frédéric Montoya note pour sa part des disparités : l'Île-de-France gagne de l'argent grâce aux formations, tandis que la Nouvelle-Aquitaine en perd.

Michel Geiser se fait le relais d'interrogations de la CRSI PACA. La FFRandonnée demande toujours plus d'interventions pour les éditions, mais le retour financier n'évolue pas. La CRSI aimerait également avoir un point sur la formation des présidents de CDSI.

Frédéric Montoya signale à propos des éditions que la grille de défraiement des comités a été révisée il y a trois ans. Du reste, la qualité de production éditoriale ne serait pas ce qu'elle est sans les comités. Cette grille mériterait peut-être d'être revue.

Alexandre Durand souligne que le secteur de l'édition est sous surveillance aujourd'hui. Les ventes des Topoguides, par exemple, sont en baisse. Cette situation doit amener à repenser les modèles en fonction d'un seuil de rentabilité qui s'impose à la FFRandonnée. Les équipes de Thierry mènent un travail pour identifier les titres porteurs et des alternatives numériques pour les autres, comme les Tribus partenaires.

Thierry Lesellier précise que la nouvelle grille est entrée en vigueur en 2024. La volonté était alors de distinguer les nouvelles éditions des rééditions, sachant que la charge de travail n'est pas du tout la même. Cette grille peut effectivement être revue, mais l'équilibre économique des éditions est essentiel. Certaines d'entre elles peuvent être sacrifiées au profit d'autres, davantage attendues par les acheteurs.

Frédéric Montoya demande qu'une réunion de travail soit organisée avec les personnes en charge des éditions et les acteurs du réseau. Certaines dépenses sont tout à fait justifiées. Faire appel à des rédacteurs extérieurs coûterait beaucoup plus cher. La grille mérite donc d'être réactualisée.



Brigitte Scotton rappelle que les Topocartes sont vendues 12,90 euros, pour un coût de revient de moins de 5 euros. Le tarif n'est pas concurrentiel.

En ce qui concerne la formation des présidents de CDSI et de CRSI, **Christophe Billard** signale qu'une opération pilote a été lancée dans trois régions depuis 2025 — Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Une évaluation doit en être réalisée, le dispositif ayant vocation à être généralisé.

Michel Geiser rapporte que le comité départemental des Alpes-de-Haute-Provence demande que la FFRandonnée fasse des formations de baliseur et d'animateur une priorité financière, en sorte que les régions réagissent.

Frédéric Montoya fait valoir que les régions et les départements sont des organes déconcentrés. La FFRandonnée ne peut donc forcer les régions à aider leurs départements sur un volet en particulier. Les priorités peuvent en effet varier selon les régions.

Michel Geiser évoque les 2 euros pédagogiques.

Richard Carlon explique que les CRF doivent endosser leur rôle auprès des comités régionaux en faisant remonter les dysfonctionnements. Par ailleurs, les régions sont libres en matière de tarification des formations. La FFRandonnée ne perçoit rien sur les formations de baliseurs et d'animateurs. Les 2 euros pédagogiques ne concernent pas ces formations. Pour mémoire, la FFRandonnée investit chaque année 150 000 euros dans la formation. Si les 2 euros sont supprimés, il faudra trouver des fonds ailleurs.

Gilles Jacquet, président du comité départemental de l'Allier, signale qu'il attend toujours le compte rendu de Michel Simon, qui a effectué une visite dans son département en tant que coprésident de la commission "écoute et dialogue" en septembre 2025, dans son département pour un audit / analyse de la situation difficile du comité et le plan d'action proposé.

Nouvelle organisation du service DRVA

Jérémie Penninckx indique que le départ de deux conseillers territoriaux a incité à revoir l'organisation de la DRVA. Concrètement, la réorganisation proposée consiste à passer d'un pilotage territorial à un pilotage par spécialité. Le conseiller territorial n'est plus rattaché à un territoire, mais devient le pilote de spécialités. Il est par ailleurs membre d'une équipe qui assure collectivement l'accompagnement des comités. Demain, les comités ne solliciteront plus le conseiller de leur interrégion, mais le service DRVA. Charge ensuite à celui-ci de répartir les demandes en fonction de l'expertise et de la disponibilité des conseillers.







Jérémie Penninckx insiste sur le fait que l'accompagnement national des comités perdure. Il est simplement restructuré.

L'idée est aussi de prodiguer des accompagnements ciblés :

- arrivée d'un nouveau dirigeant ;
- grands projets ;
- questions de gouvernance ;
- appropriation des dispositifs fédéraux ;
- besoins de développement ;
- questions sur la vie associative.

Bien entendu, cette organisation demande à s'affiner, précise **Jérémie Penninckx**. Elle sera déployée avec la volonté de préserver la connaissance du terrain, notamment à travers les déplacements et les temps d'échange. Les situations locales seront par ailleurs capitalisées.



Les élus territoriaux auront à cet égard un rôle essentiel à jouer. La complémentarité entre ces élus et le service DRVA doit enfin être réinventée. Pour ce faire, une commission « écoute et dialogue » sera organisée en octobre.

Pour ce qui est du calendrier prévisionnel, Jennifer Millogo a pris son poste le 1er septembre dernier. Une présentation de l'organisation est prévue au Séminaire des régionaux le 27 octobre et un webinaire à destination des comités départementaux sera organisé fin octobre. La mise en place opérationnelle est annoncée pour le mois de novembre, avec des outils adaptés pour faciliter l'identification du service. En fil rouge jusqu'au mois de novembre, seront réalisées une assimilation des spécialités et une priorisation des actions pour les conseillers territoriaux.

Alexandre Durand indique que des outils d'intelligence artificielle seront utilisés pour soutenir les équipes, qui peuvent être sollicitées des dizaines de fois au cours d'une même journée sur un même sujet. Concrètement, ces outils scanneront la base réglementaire de la FFRandonnée et répondront aux questions par e-mail ou via un agent conversationnel.

Frédéric Montoya fait part de sa satisfaction face à l'organisation présentée, laquelle va dans le sens d'une professionnalisation accrue au service des membres. Les conseillers territoriaux seront en effet en mesure de leur apporter des réponses précises. Par ailleurs, l'intelligence artificielle permettra d'améliorer grandement la recherche d'informations dans la base, qui est aujourd'hui défaillante.

Christian Lesieur souhaite savoir si, dans l'attente des outils d'intelligence artificielle, Jérémie Penninckx jouera le rôle de centralisateur. Précisément, qui décidera de répartir les demandes en fonction des spécialités ?

Alexandre Durand explique que deux entrées seront possibles. Pour un sujet ayant trait à l'une des spécialités d'un conseiller territorial, il suffira de le contacter directement. Pour une question relevant davantage d'un accompagnement, l'adresse du service fera foi.

Olivier Mangin se souvient qu'il y a environ huit ans, l'organisation des conseillers territoriaux était précisément fondée sur l'expertise. Se pose donc la question de savoir pourquoi la décision a été prise à l'époque de basculer sur une organisation territoriale — en vérité, l'objectif était de pallier l'absence de retours des élus. Les comités abritent des personnes affichant des compétences et des envies d'agir différentes. Une capacité d'adaptation à toutes les situations est donc nécessaire. S'agissant de l'intelligence artificielle, **Olivier Mangin** appelle à la déployer en tenant compte des craintes des dirigeants. Il souhaite enfin savoir si un guichet cible est prévu à terme. Couper tout lien en dehors des domaines d'expertise serait en effet dangereux.

Alexandre Durand déclare que l'organisation idéale n'existe pas, sachant que le réseau de la FFRandonnée est protéiforme. Celle présentée aujourd'hui constitue en quelque sorte le « stade 2 » de l'organisation actuelle, l'objectif étant d'accompagner la montée en compétence du réseau. Un guichet unique sera maintenu pour les questions ne relevant pas des spécialités. L'intelligence artificielle sera utilisée de façon raisonnée.



Jean Pierre Bastié souligne que l'intelligence artificielle n'est qu'un moyen au service d'un mode de fonctionnement.

Frédéric Brouet salue le travail qui a été réalisé pour définir cette nouvelle organisation. Il plaide par ailleurs pour la création d'un organigramme à destination des nouveaux dirigeants détaillant les différentes fonctions au sein d'un comité.

Richard Carlon renvoie aux fiches de mission figurant dans la base documentaire de la plateforme de recrutement de bénévoles. En fin de compte, les informations existent, mais personne ne sait où elles se trouvent. L'intelligence artificielle sera à cet égard d'une grande aide.

3. Direction technique nationale

Point sur la carte de progression

Un document est partagé sur écran.

Richard Carlon rappelle les enjeux ayant conduit à la carte de progression ;

- la randonnée comprend des étapes d'apprentissage ;
- le rôle des animateurs doit être renforcé ;
- l'apprentissage intègre de nouvelles préoccupations (sécurité, environnement, etc.) ;
- les membres ont des projets visant l'autonomie ou des progrès techniques ;
- un continuum doit être construit entre la pratique et l'encadrement.

Passer d'animateur à éducateur n'est pas neutre, fait observer **Richard Carlon**, que ce soit en matière de formation, de posture ou d'engagement. Une nouvelle offre doit être proposée aux comités (stages techniques, programmes pédagogiques, etc.) pour accompagner les randonneurs dans leur progression vers l'autonomie ou leurs projets de randonnée personnelle. En filigrane apparaît la question de l'ouverture au grand public. Certains randonneurs n'ont en effet pas vocation à appartenir à une fédération. Pour autant, ils peuvent trouver des points d'intérêt dans les clubs et comités, par exemple dans le cadre d'un stage technique.

Pour mémoire, la carte de progression propose des contenus par discipline et par niveau. S'ajoutent aussi des contenus culturels en dehors des outils pédagogiques (charte du randonneur, conseils de sécurité, etc.). À ce stade, une cinquantaine de clubs se sont engagés dans la démarche pour tester l'outil sur le terrain. Il est toutefois à noter que les outils pédagogiques à destination des animateurs ne sont pas finalisés. Parmi les principaux retours faits par les clubs, **Richard Carlon** mentionne un certain nombre de freins — hésitation du club à s'engager pleinement, réticences des adhérents face à la création de niveaux, craintes des animateurs d'être bousculés dans leurs habitudes. La période d'expérimentation a été prolongée jusqu'au mois de décembre, certains clubs étant désireux d'attaquer la saison avec le dispositif. L'objectif est donc de modifier la carte pour la fin de l'année civile en tenant



compte des retours faits. Au passage, toute proposition est la bienvenue pour trouver un nom plus attrayant que « carte de progression ».

Richard Carlon indique par ailleurs que se pose la question du format sous lequel cette carte sera proposée, papier ou numérique. Il s'agira d'un choix politique, puisque les coûts de ces deux formats sont comparables.

Enfin, une seconde phase d'expérimentation se déroulera de janvier à juin 2027, avec intégration des niveaux 4 et 6 des formations d'encadrement, pour un déploiement attendu en septembre de la même année.

Frédéric Montoya souligne que la FFRandonnée devra communiquer autour des formations qui pourront être proposées au grand public. Il demande en quoi consistera précisément le changement de rôle de l'animateur.

Richard Carlon explique que les BF sont aujourd'hui formés pour acheminer des randonneurs d'un point A à un point B en toute sécurité et en choisissant un parcours adapté aux caractéristiques du groupe et à son projet. Demain, du contenu pourra être proposé pour un autre projet envisagé dans l'intervalle — patrimoine, entraînement, santé, technique, etc. Le contenu pédagogique ne fait pas aujourd'hui partie de la culture de toutes les formations dispensées.

Frédéric Montoya le regrette, car les randonneurs dans les clubs sont très demandeurs. Les randonnées patrimoine font immédiatement le plein. Il s'interroge ensuite sur les réponses qui ont été apportées aux 50 clubs engagés dans l'expérimentation.

Richard Carlon précise que de nombreuses questions étaient liées au contenu de la carte. Des modifications ont d'ores et déjà été prises en compte. Certaines questions portaient aussi sur les outils pédagogiques, pour lesquels un travail est en cours. Une autre demande concernait la façon de donner du sens au projet et donc de convaincre les adhérents de s'engager. La réponse est ici plus difficile à apporter.

Frédéric Montoya souligne ensuite que la question du format ne se pose pas : dans un monde où la dématérialisation est la norme, le numérique est naturellement de mise.

Franck Charbonnier suggère de mettre la carte de progression dans les informations personnelles de MaRando. Cela coûterait moins cher que de développer une nouvelle application.

Brigitte Scotton souhaite savoir si la carte de progression procurera aux adhérents un niveau de formation identique à celui du BF.

Richard Carlon signale que les diplômes fédéraux ne valent qu'au sein de la FFRandonnée. Les formations grand public s'arrêteront au niveau 5 (soit l'appellation « Réussir sa rando »). Elles seront sous supervision de la CRF, mais à la main des clubs — un cahier des charges est en

cours de rédaction. Le BF est inclus dans la carte de progression, mais son organisation reste confiée aux équipes techniques régionales.

Brigitte Scotton objecte que les clubs sont dépourvus d'approche pédagogique.

Richard Carlon acquiesce. C'est justement la raison pour laquelle un APF allégé en distanciel est envisagé pour les instructeurs.

Organisation de la DTN : rôles et missions DTN/CTN

Richard Carlon rappelle que le DTN est un cadre d'État désigné par le ministère des Sports auprès de la FFRandonnée. Son rôle est défini par différents textes, au premier rang desquels les statuts de la fédération. Il assume également un rôle d'interface avec le ministère et anime l'équipe des CTS, qui lui sont rattachés fonctionnellement (le rattachement hiérarchique revient au délégué régional à la jeunesse et au sport).

Les missions du DTN consistent à la fois à contrôler et à accompagner.

À contrôler :

- respect des engagements ;
- respect des règles ;
- utilisation des moyens de l'État.

À accompagner :

- au service du projet politique fédéral ;
- conseil auprès du président ;
- participation aux instances ;
- coordination des CTS.

Les moyens alloués par l'État à la FFRandonnée sont définis dans une convention, à savoir six cadres d'État, dont un DTN et cinq CTS (en l'occurrence des CTN). **Richard Carlon** signale qu'il est l'un des rares DTN à avoir recruté l'intégralité de son équipe de CTS. Si un CTN agit en contradiction avec la politique fédérale, la responsabilité en incombe au DTN, qui établit les lettres de mission.

Pour mémoire, le principe de la délégation a été voulu par le général de Gaulle à la suite de la piètre performance des athlètes français aux Jeux olympiques de 1960. L'État n'étant pas capable de former des athlètes, l'objectif était de confier cette mission au mouvement associatif. Concrètement, l'État accorde des moyens aux fédérations et peut exercer en contrepartie un droit de contrôle.

Richard Carlon précise que la délégation dont jouit la FFRandonnée ne lui octroie aucun droit d'exclusivité sur la randonnée, raison pour laquelle toute personne peut délivrer une

formation dans cette discipline ou organiser des compétitions de longe-côte. En revanche, la FFRandonnée est la seule à pouvoir décerner le titre de champion de France de longe-côte.

Au passage, le ministère des Sports a procédé à une évaluation de toutes les fédérations pour apprécier leur capacité à porter les politiques publiques et évaluer le nombre de cadres dont elles avaient besoin. Pour la FFRandonnée, le nombre de cadres a été maintenu à l'identique. En obtenant une note globale de 301/500, elle se hisse en tête des fédérations unisport délégataires.

La réorganisation proposée aujourd'hui vise à répondre à quatre commandes politiques :

- identifier un·e référent·e « randonnée » ;
- mieux accompagner la CNPA sur le champ « pratique » ;
- maintenir des équilibres entre spécialités ;
- rendre plus lisible le positionnement.

Quatre piliers sont associés à chaque spécialité, avec pour chacun d'eux une commission :

- développement et communication ;
- formation ;
- rencontres sportives ;
- réglementaire.

La réorganisation proposée consiste à identifier pour chaque spécialité un binôme de référents composé d'un CTN et d'un bénévole dont les missions consistent à :

- prendre en charge les quatre piliers ;
- piloter un groupe de travail par pilier ;
- être actif au sein des quatre commissions.

Parallèlement, la DTN doit être davantage impliquée, de la formation fédérale jusqu'à l'institut de formation.

La répartition des dossiers et des spécialités au sein de la DTN est la suivante :

	dossier	%	commission	%	spé		
Isabelle	développement durable	55	CNDD	5	MN et BD	40	100
Caroline	sport santé	50	Pôle santé	15	LC	35	100
Matthieu	éducatif et péda (jeunes)	30	CNRS/CNJA	20	FH	50	100
Aurore	Sécurité/ENOS	10	GT Accidentologie	5	Rando	85	100
Claire	formation/OF	75	CNF	5	RC	20	100



Le fait d'avoir un référent par spécialité s'impliquant dans chacune des compétitions (Caroline s'occupera ainsi du Championnat de France de longe-côte, jusqu'ici pris en charge par Matthieu Boher) permettra de libérer du temps aux autres référents.

Frédéric Montoya remercie Richard Carlon d'avoir, à sa demande, fléché Aurore Ivaldi sur la randonnée classique, laquelle occupe près de 80 % de la vie des clubs. Cependant, il aurait préféré que, par l'autorité qu'il représente, Richard Carlon s'en occupe en personne.

À la différence d'Aurore, **Richard Carlon** ne dispose pas d'expertise technique en randonnée. Il ne se sent donc pas légitime pour animer un groupe technique autour de cette spécialité. En revanche, il pourra s'impliquer dans le sujet dans le cadre de son rôle de coordinateur. Il insiste par ailleurs sur la nécessité d'identifier les besoins et les remontées de terrain. Au passage, beaucoup de problématiques sont transversales. L'essentiel des actions menées en matière de développement durable concernent en effet la randonnée.

Annie Marimao suggère que Richard Carlon présente lors d'une prochaine réunion un travail qu'il a déjà effectué sur la randonnée et présenté en commission.

Christophe Billard relève que la montagne n'a pas été évoquée. Aurore détient en effet une grande expertise dans cette spécialité.

Frédéric Montoya rapporte que la montagne est un sujet sensible, notamment en matière de formation. Il a demandé que les acteurs concernés se réunissent avant la CNF prévue début novembre.

Richard Carlon précise que le travail d'Aurore inclut la rando montagne.

Frédéric Brouet demande si Louis Neher cède l'intégralité du dossier jeunes à Matthieu.

Richard Carlon répond par la négative. En tant que chef de service, Louis conserve le pilotage ainsi que certains dossiers dans lesquels il est très impliqué. Matthieu vient plutôt en complément.

Frédéric Brouet souhaite savoir si un tuilage est prévu entre Louis et Matthieu.

Richard Carlon le lui confirme.

La séance est suspendue de 16 heures 23 à 16 heures 50.

4. Direction

Point sur la mission 500 000 membres

Un document est partagé sur écran.



Séverine Ikkawi rappelle que la FFRandonnée a lancé une campagne digitale pour collecter des dons et inciter des adhésions. Cette campagne s'articule autour de trois temps : juillet et décembre pour les dons, septembre et octobre pour les dons et les adhésions.

En juillet, le ciblage a concerné des hommes et des femmes âgés de 35 à 65 ans et plus ayant cité la randonnée, l'hébergement et le don parmi leurs centres d'intérêt. En septembre, les messages seront adressés aux personnes ayant acheté des produits de randonnée en ligne chez Decathlon ou Alltricks au cours des 12 derniers mois. Pour le recrutement de nouveaux licenciés, le ciblage s'appuiera sur des publics davantage seniors. En décembre, la campagne de collecte de dons fera traditionnellement référence à la déduction fiscale accordée.

Des visuels sont partagés sur écran.

Pour ce qui est de la première vague, le coût d'achat d'espaces sur Facebook et Instagram s'est élevé à 7 035 euros, pour un budget de 7 000 euros. Au total, 1 474 313 vues ont été comptabilisées, pour un objectif de 1 555 556, et 15 635 personnes ont cliqué sur le lien, pour un objectif de 15 556. En fin de compte, 54 % des clics ont abouti à une visite. D'après l'agence Publicis Media Connect, ces chiffres sont plutôt bons. Sur le plan financier, 431 dons ont été reçus pour un total de 14 286 euros. Toujours d'après les spécialistes, le retour sur investissement est satisfaisant. À la même époque l'année dernière, sans campagne, environ 6 000 euros de dons avaient été récoltés. Il est par ailleurs à noter que l'âge moyen des donateurs est de 65 ans.

Séverine Ikkawi signale qu'à l'origine, la première vague devait se dérouler en juin. Pour différentes raisons, elle n'a pu être lancée que dans les derniers jours du mois. La période estivale s'ouvrant, le moment n'était probablement pas propice pour solliciter des dons. S'est ajoutée la canicule, avec des messages dissuadant les randonneurs d'aller sur les sentiers, puis les incendies, avec des campagnes d'appel aux dons pour les pompiers et les sinistrés. En outre, les rédactions, dont les effectifs sont réduits l'été, étaient également focalisées sur ces sujets. Il a donc été difficile de faire parler de la FFRandonnée dans les médias, d'autant que les bénévoles et les comités étaient également en congé. Enfin, les comités ont perçu cette campagne comme initiée par le siège et se sont sentis peu concernés.

Pour la vague 2 du mois de septembre, cinq visuels ont été élaborés afin de recruter de nouveaux adhérents.

Des visuels sont partagés sur écran.

Le budget se monte à 25 000 euros. Prévue initialement en septembre, la campagne ne débutera finalement que le 5 octobre, pour une durée de 30 jours. L'agence de communication est par ailleurs en train de réactualiser une vidéo. En plus de cette campagne digitale, des actions de communication sont également prévues dans la presse papier (dans le hors-série santé de *Notre Temps* et dans deux numéros de *Grands-Parents*).

En ce qui concerne la collecte de dons de la vague 2, les acheteurs en ligne de Decathlon et d'Alltricks seront à nouveau sollicités, mais avec de nouveaux visuels et de nouveaux



messages. L'accent sera notamment mis sur les itinéraires détruits par les incendies de cet été.

Un visuel est partagé sur écran.

Séverine Ikkawi précise que ce visuel n'est pas définitif et qu'il sera retravaillé.

Le budget s'élève à 8 000 euros pour une durée de 30 jours, avec un démarrage prévu mi-octobre.

Jean Pierre Bastié attire l'attention sur le fait qu'un délai de trois semaines est généralement nécessaire pour qu'un message gagne en visibilité sur les réseaux sociaux.

Séverine Ikkawi explique que c'est la raison pour laquelle les campagnes sont programmées sur quatre semaines. Elle signale en outre que des points hebdomadaires seront effectués à partir de début octobre. Les actions seront affinées, voire arrêtées en cas d'échec patent. Le budget restant sera alors utilisé pour la vague 3, en période propice aux dons.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser demande si le visuel montrant un itinéraire incendié a été testé. L'effet pourrait se révéler contre-productif. La communication doit faire envie, et non pas effrayer.

Séverine Ikkawi fait observer que les spécialistes en communication qui conseillent la FFRandonnée recommandent au contraire de jouer sur l'émotion. Elle entend toutefois la remarque, qui sera remontée.

Olivier Mangin partage la remarque précédente, qualifiant ce visuel de presque « malsain ». La FFRandonnée semble récupérer une situation dramatique.

Frédéric Montoya a l'impression que ces campagnes ciblent des publics qui ressemblent à celui de la FFRandonnée. Il souhaite donc savoir si un budget est prévu pour la campagne grand public de la prochaine saison.

Séverine Ikkawi confirme que des propositions seront faites en ce sens dans le cadre de l'élaboration du budget 2027. Les campagnes d'adhésions visent prioritairement le public de la FFRandonnée. À travers Decathlon et Alltricks, les campagnes de dons visent des publics plus jeunes.

Frédéric Montoya comprend donc que les campagnes de dons visent essentiellement le grand public.

Séverine Ikkawi précise que les adhérents se sentent aussi concernés par l'appel aux dons. Toutefois, l'objectif est de s'adresser à *tous* les randonneurs.

En ce qui concerne les visuels, **Frédéric Montoya** n'est pas opposé à jouer sur le registre émotionnel (il cite l'exemple des visuels sur les paquets de cigarettes), sous réserve d'expliquer comment seront utilisés les fonds récoltés.



Séverine Ikkawi explique que les visuels de la vague 1 ont été conçus avant les incendies. L'objectif était alors de soutenir la FFRandonnée dans son ensemble. Esprit Rando pourra en revanche accompagner des projets territoriaux. L'équipe de Matthieu Laville est d'ailleurs partie à la recherche de nouveaux mécènes, de façon à soutenir des actions de terrain sur les itinéraires. Encore une fois, tous les spécialistes en communication recommandent de jouer sur l'émotionnel (Action contre la Faim montre des enfants dénutris et ce sont les malades les plus impressionnants qui passent au Téléthon). Les causes dramatiques sont si nombreuses que la FFRandonnée sera invisible si elle n'utilise pas ce registre.

Frédéric Brouet insiste sur la qualité du message qui doit être associé au visuel pour ne pas laisser entendre que la FFRandonnée profite du malheur de certains pour appeler aux dons.

Thierry Lesellier fait observer que la FFRandonnée a été directement touchée par les incendies de cet été. Certains sentiers ont été détruits et d'autres doivent être détournés. De même, les épisodes de cévenol provoqueront des inondations dans quelques jours. Les visuels dramatiques sont donc tout à fait appropriés pour expliquer que la FFRandonnée a besoin de donateurs.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser regrette le parallèle avec une campagne d'Action contre la Faim. La FFRandonnée doit plutôt donner envie en montrant un sentier orné de fleurs. Au passage, la campagne de dons qu'elle a relayée sur la page Facebook de son comité n'a déclenché aucun clic.

Gilbert La Porte partage l'analyse de Jacqueline et d'Olivier. Le visuel montrant un sentier incendié est trop disruptif. Jusqu'à présent, la FFRandonnée s'évertuait à donner envie aux gens de marcher. En outre, le message est mensonger, puisque l'argent n'ira pas à la reconstruction des forêts.

Séverine Ikkawi objecte que ce n'est absolument pas le message affiché.

Christophe Billard estime lui aussi qu'il convient de bien spécifier que l'agent récolté servira à réparer des sentiers.

Evelyne Husson suggère pour sa part de choisir un visuel qui mette davantage en avant la réparation des sentiers, avec des individus affairés.

Séverine Ikkawi confirme que le visuel sera retravaillé. L'objectif est d'ancrer la collecte de dons à des phénomènes qui parlent aux potentiels donateurs. Une vidéo est également en cours de préparation. L'idée est bien de partir d'une image triste et d'aller vers une image de beau sentier attrayant.

En ce qui concerne le mois de décembre, les acheteurs en ligne de Decathlon et d'Alltricks seront de nouveau ciblés, ainsi que les cliqueurs de la vague 2 qui ne sont pas allés jusqu'au don.

Marise Brauge demande pourquoi l'enseigne Chullanka, qui vend beaucoup de produits de randonnée, n'a pas été approchée.

Séverine Ikkawi explique que Publicis Media Connect a Decathlon et Alltricks en portefeuille. La FFRandonnée peut donc utiliser le fichier sans l'acheter ni le louer. De plus, les clients de Decathlon représentent la part la plus importante parmi les randonneurs. Le budget de la vague 3 se monte à 8 000 euros.

Gilbert La Porte préconise des visuels pour chaque événement climatique touchant les sentiers — incendies, inondations, recul du trait de côte, etc.).

5. Communication et événementiel

Point sur l'organisation des 80 ans des GR, dont candidature au PCI

Séverine Ikkawi présente le logo retenu :

L'idée était de combiner un chemin, les 80 ans des GR et la fameuse balise.

Ce logo sera décliné dans plusieurs couleurs, y compris en noir et blanc.

Parallèlement, plusieurs identités visuelles ont été définies :

- version générique ;
- littoral ;
- montagne ;
- campagne ;
- ville/village.

Les visuels sont partagés sur écran.

Les comités auront toutes les déclinaisons à leur disposition (affiches, banderoles, signature d'e-mail, etc.). Le service communication fait son possible afin que tout soit prêt pour la fin du mois.



Evelyne Husson fait valoir que pour une communication efficace, il aurait été préférable de disposer de ces éléments dès la fin du mois de juin. Les comités auraient ainsi pu aller à la rencontre des collectivités territoriales dès le mois de juillet et être prêts pour le premier week-end de septembre, durant lequel se tient le Forum des Associations. Elle salue cependant le travail réalisé par le service communication, qui est conscient de ces enjeux.

Séverine Ikkawi présente ensuite les panneaux de l'exposition itinérante prévue dans les régions

Une photo de totem est partagée sur écran.

Cinq totems seront mis à disposition, soit 10 faces (5 nationales et 5 régionales, les chaussettes étant imprimées recto-verso).

Le coût total prévisionnel de l'exposition s'élève à 25 800 euros, avec une prise en charge de 50 % par le siège (soit 12 900 euros) et de 50 % par les comités régionaux (soit 860 euros par comité). Un webinaire sera organisé le 6 octobre avec les comités régionaux afin de leur présenter le dispositif.

Frédéric Montoya considère que cette proposition est très raisonnable financièrement. Il invite les représentants des régions à se prononcer.

À titre personnel, **Christophe Billard** estime la somme modeste.

Pour **Éric Tétu**, le montant tout à fait correct.

Olivier Mangin suggère de modifier la communication afin de la rendre plus incitative pour les comités régionaux.

Séverine Ikkawi en est d'accord.

Gilles Vicrobeck estime que le montant est raisonnable, mais il compte aussi solliciter les offices du tourisme. La promotion des GR sert aussi en effet la promotion des territoires.

Evelyne Husson souligne que le caractère itinérant de l'exposition implique une certaine gestion de la part des régions. Sinon, le risque est qu'elle reste encalminée en un même lieu.

Séverine Ikkawi précise que le sujet sera justement abordé lors du webinaire du 6 octobre.

Un documentaire de 52 minutes sera par ailleurs réalisé par Laurent Bouit, le réalisateur de la série *Les plus beaux trecks*. Ce documentaire s'articulera autour de trois parties : le passé, le présent et l'avenir. La collecte d'images d'archives constitue à cet égard un enjeu majeur, tout comme la prise de contact avec les plus anciens. En ce qui concerne la diffusion, la chaîne Sport en France a donné son accord de principe et des discussions sont en cours avec Novo 19, la chaîne d'*Ouest France*. La société de production sollicitée entretient en outre de bonnes relations avec France Télévisions. Enfin, le documentaire sera projeté en avant-première le



10 mars 2027 (deux options sont à l'étude : le cinéma Le Balzac et le Théâtre des Quartiers d'Ivry). Il sera également projeté le lendemain, jour d'ouverture du salon Destinations Nature.

En prévision du Mois des GR, programmé en mai, Emilie Mercier et Maorie Faucher sont en train de recenser les initiatives qui se préparent dans les comités. Un calendrier de l'ensemble des événements sera accessible sur le site fédéral, et probablement sur MaRando. Le premier webinaire trimestriel d'information à destination des comités sera organisé début novembre.

Une édition de la Mad Jacques spéciale 80 ans des GR sera organisée à l'automne.

Séverine Ikkawi détaille enfin le budget, qui doit encore être affiné. En ce qui concerne les produits, le Crédit Mutuel devrait apporter 100 000 euros et le ministère de la culture 15 000 euros. D'après les dernières lettres de cadrage, la FFRandonnée prévoit quant à elle de verser 100 000 euros de fonds propres.

Frédéric Montoya demande pourquoi le PCI figure en option dans les charges.

Séverine Ikkawi indique que si des financements supplémentaires sont trouvés auprès de partenaires, l'idée serait de financer des achats d'espaces dans la presse pour valoriser le PCI.

Un travail est par ailleurs en cours avec *Latitude Magaazine* pour revoir le coût de fabrication du hors-série de *Passion Rando*. Le numéro ne sera lancé que si la publicité et les ventes permettent de couvrir ce coût.

Gilles Vicrobeck signale qu'un GR existe au Canada. Il faudrait en faire mention, d'autant que des échanges sont en cours avec ce pays dans le cadre du GR Aventure.

Séverine Ikkawi indique que le volet international sera pris en compte dans les 80 ans.

Elle cède ensuite la parole à Frédéric Brouet pour un point sur le PCI.

Frédéric Brouet rappelle qu'une première version du dépôt de candidature a déjà été transmise aux membres du comité directeur. Plusieurs d'entre eux ont émis certaines réserves. Florence Vougnon, en particulier, a expliqué que la formalisation ne lui convenait pas. Sauf que le dossier doit respecter un cahier des charges précis. L'exercice n'est donc pas purement littéraire et il est difficile d'y insuffler une certaine passion. Le titre a suscité de nombreuses réactions, notamment de la part du Président. La décision a finalement été prise de le rédiger comme suit : « La randonnée pédestre sur les itinéraires balisés ». En tant que marques déposées, les GR et les GR de pays ne peuvent être mentionnés dans le titre (ces marques sont protégées par ailleurs et ne relèvent donc pas du PCI). Cependant, ils sont abondamment cités dans le corps du dossier lui-même. Une nouvelle version tenant compte des remarques faites par certains membres du comité directeur a été élaborée avec le comité scientifique les 2 et 3 septembre derniers. Il s'agit cette fois d'une version définitive. Celle-ci a été transmise à Thomas Mouzard, du ministère de la culture, pour une relecture attentive.

Séverine Ikkawi précise qu'une visio est prévue la semaine prochaine avec lui.



Frédéric Brouet fait savoir que le dossier est appuyé par neuf lettres de soutien.

Séverine Ikkawi cite notamment la ministre des Sports, la présidente du Comité olympique, le président de la Fédération des Parcs, le président de Terres d'aventure, Nicolas Vannier, le président des éditions Glénat ou encore le Club vosgien.

Hervé David demande s'il existe un protocole de dépose du dossier. Si oui, un élu sera-t-il présent ?

Séverine Ikkawi posera la question.

Point sur les relations institutionnelles

Séverine Ikkawi souligne que les relations avec le ministère de la culture sont excellentes. Cependant, l'interlocuteur habituel de la FFRandonnée vient de changer de fonction. Elle attend donc de faire connaissance avec son successeur. Les relations sont également bonnes avec le bureau des affaires internationales de la direction des sports. Le contrat de partenariat avec l'IGN a par ailleurs été renouvelé. Des réflexions sont en cours avec l'institut sur la production et l'exploitation des données. Un projet sur l'adaptation des sports de nature au changement climatique est mené conjointement avec le Pôle ressources national de la transition écologique. Des travaux sont également partagés avec l'Office français de la biodiversité. La convention pluriannuelle passée avec l'ANS se déroule dans les meilleures conditions. En revanche, la FFRandonnée n'aura pas réussi à tisser des liens avec le ministère de la transition écologique malgré plusieurs tentatives. Le renouvellement de la convention passée devrait enfin avoir lieu prochainement.

Séverine Ikkawi souligne que les services de l'État sont aujourd'hui focalisés sur l'adaptation au changement climatique, et ce dans un contexte budgétaire fortement contraint.

Après avoir énuméré les fédérations sportives et scolaires avec lesquelles la FFRandonnée travaille également, **Séverine Ikkawi** passe en revue les acteurs des territoires (Parcs naturels régionaux de France, Grand site de France, Conservatoire du littoral, Association des maires de France).

Frédéric Montoya rapporte qu'au Salon des maires, la Fédération d'équitation (650 000 membres) a invité les représentants de la FFRandonnée à une table ronde.

Séverine Ikkawi indique ensuite que la convention avec ADN Tourisme doit être renouvelée. La FFRandonnée a par ailleurs été retenue sur deux appels à projets d'Atout France, qui a notamment partiellement financé la Charte du randonneur et les tribus partenaires sur MaRando.

En ce qui concerne l'inclusion, le congrès de Brest a été un important déclencheur pour se rapprocher d'acteurs comme le Secours populaire et Emmaüs France. Une convention a en outre été signée avec l'ALEFPA.



Claudine Allu rappelle qu'une randonnée est organisée avec l'ALEFPA le 18 octobre prochain au bois de Vincennes.

Olivier Mangin a participé à plusieurs réunions consacrées à la loi intégrale sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants. La présidente de l'Assemblée nationale, la députée à l'origine de la proposition de loi et un procureur étaient notamment présents. La pratique de la marche a fait partie des sujets abordés.

Jean Pierre Bastié fait état de trois études sur le longe-côte menées avec l'université de Montpelier. Ces études portent sur le retour à l'activité pour des sédentaires, l'inclusion et l'impact sur la biodiversité marine.

Richard Carlon signale que la FFRandonnée est en train de renforcer ses liens avec l'École nationale de voile, notamment autour de la thématique du recul du trait de côte. Des contacts sont par ailleurs en cours avec l'École nationale des sports de montagne.

Séverine Ikkawi évoque enfin les partenaires de la FFRandonnée : le Crédit Mutuel (qui financera les 80 ans à hauteur de 100 000 euros et qui financera la fédération à hauteur d'un même montant en 2028, 2029 et 2030), la Fondation du Crédit Mutuel (pour le mécénat), Granions Laboratoire (un partenariat vient d'être signé à hauteur de 30 000 euros) et *Latitude Magazine* (éditeur de *Passion Rando* à partir de 2027).

6. Relations extérieures et internationales

Séverine Ikkawi rapporte que le prochain congrès de la Fédération européenne se tiendra en Serbie le mois prochain. La fédération est très satisfaite du travail qui a été accompli pour le développement du longe-côte à l'international. L'objectif est de créer la même dynamique autour des marches d'endurance.

Deux projets européens sont en cours : le projet DESIR sur le massif pyrénéen (le travail des comités pour aménager des itinéraires transfrontaliers touche à sa fin et une fonctionnalité autour de l'itinérance sera développée sur MaRando en 2027) et le projet ROUTES (la FFRandonnée est leader de ce projet de benchmark qui rassemble sept pays).

Jean Pierre Bastié signale que la FFRandonnée a été sollicitée pour délivrer une formation longe-côte dans les îles du nord de l'Allemagne. Huit stagiaires ont été formés. Une trentaine d'établissements de thalassothérapie de ces îles viennent par ailleurs de demander l'organisation d'une conférence de présentation, laquelle se tiendra en avril prochain.

Séverine Ikkawi en vient à l'actualité en Afrique. Les cycles de formation se poursuivent en Côte d'Ivoire. Une formation axée sur le Rando Challenge et la marche nordique est ainsi prévue en novembre, mois au cours duquel se tiendra également la rencontre annuelle de la Confédération africaine de randonnée pédestre (le Président de la FFRandonnée y sera présent). Enfin, la convention passée avec le Sénégal se met en œuvre progressivement, avec notamment plusieurs formations prévues.

Gilles Vicrobeck précise que la rencontre annuelle de la CARP sera l'occasion de renouveler les conventions CARP et FIRAPE.

Séverine Ikkawi énumère ensuite les actions menées dans le reste du monde : un projet commun de GR Aventure avec le Québec, des séjours en Corée, une intervention à distance avec une université de Beyrouth, ainsi que des sollicitations de la part de la Chine et de la Colombie. La FFRandonnée est par ailleurs adhérente de trois réseaux : European Network Outdoor Sports, Mediterranean Trail Network et World Trail Network.

Enfin, la FFRandonnée réfléchit à la touche internationale à donner aux 80 ans des GR : invitations à la soirée VIP du 10 mars, invitations au Mois des GR, actions symboliques au congrès de la FERP et de la réunion de la CARP, valorisation des e-paths, etc.

Pour conclure cette journée, **Frédéric Montoya** cède la parole à Claude Gautron, président du Comité FFRandonnée Savoie, afin qu'il présente son initiative pour les 80 ans des GR.

Claude Gautron remercie la FFRandonnée de l'avoir convié à cette séance du comité directeur. Pour les 80 ans, il propose de se calquer sur l'Échappée Belle, un trail qui se court une semaine avant l'UTMB et qui suit le tracé du GR 738, mais du sud au nord. L'idée serait de parcourir les 15 derniers kilomètres en randonnée. L'organisateur a fait part de son intérêt pour l'initiative.

La séance est suspendue le 23 sept 2026 à 19 heures 05 et reprend le lendemain à 9 heures 03.

7. Pratiques adhésion

Point d'information sur l'appel d'offres assurances

Cécile Legrand rappelle que cet appel d'offres procède de cinq lots distincts :

- lot n°1 : contrat fédéral (RC, individuelle accident, assistance rapatriement, protection juridique, RC dirigeants, dommages matériels, annulation/interruption/bagages). Sollicitation de tarification pour des garanties « annulation » et « tous dommages matériels lors de manifestations » ;
- lot n° 2 : dommages aux biens (assurance « dommage » du siège et solution de type « groupe ouvert » pour les clubs et comités) ;
- lot n° 3 : auto mission (assurance auto mission accordée à la fédération et l'ensemble des comités et solution de type « groupe ouvert » pour les clubs) ;
- lot n°4 : cybersécurité (assurance cyber risque pour la fédération) ;
- lot n° 5 : Institut de formation.

Les candidats peuvent être des courtiers ou des assureurs en direct.



Compte tenu d'un certain nombre de défaillances constatées, la décision a été prise de ne pas solliciter WTW, le courtier actuel. MMA ne se positionnera pas, considérant que le nombre de sinistres déclarés par la FFRandonnée (environ 1 700 par an) est trop élevé.

En ce 24 septembre, les soumissionnaires ont encore 24 heures pour répondre à l'appel d'offres.

Frédéric Montoya précise que les assurances de la FFRandonnée viennent en complément de la Sécurité sociale et de l'éventuelle mutuelle du licencié.

Cécile Legrand acquiesce, c'est d'ailleurs ce qui explique les délais de traitement des dossiers — l'assurance n'intervient qu'après la Sécurité sociale et la mutuelle.

AXA ne répondra pas davantage sur l'appel d'offres, notamment en raison de la partie séjours. Les courtiers Marsh et AIAC se sont en revanche positionnés.

D'ici à décembre, plusieurs rencontres auront lieu avec les assureurs qui candidateront, la décision finale revenant au comité directeur. Pour mémoire, le contrat fédéral représente un montant de 800 000 euros, lequel impacte directement le tarif des licences. Le choix final s'appuiera sur ce critère financier (le coût de l'assurance a augmenté de 200 % depuis 2021), mais pas uniquement. Le mode de gestion des dossiers devra également être pris en compte.

Point rentrée sportive/Trophée des clubs/SGVF V2

Cécile Legrand indique que le nombre de licenciés a progressé de 1,6 % en 2025-2026, pour s'établir à 240 254. En revanche, le nombre de clubs affiliés continue de diminuer, passant à 3 197, soit 54 de moins que sur l'exercice précédent. Précisément, seulement une centaine de clubs rejoignent la FFRandonnée chaque année, tandis que les départs sont plus nombreux. Cette situation est dommageable pour le maillage territorial, qui compte un certain nombre de zones blanches. Un groupe de travail dédié à l'affiliation et à la désaffiliation sera prochainement constitué.

Richard Carlon ajoute qu'une journée de travail consacrée aux « Clubs de demain » sera organisée le 5 novembre prochain dans le cadre des Rencontres de la DTN.

Gilbert La Porte recommande d'étudier une éventuelle corrélation avec la démographie, car le nombre de licenciés augmente tout de même — certains clubs parviennent donc à recruter.

Cécile Legrand signale que Jennifer Millogo doit justement effectuer un travail statistique sur l'atlas des comités et l'offre des clubs en prévision des Rencontres de la DTN.

En ce qui concerne le podium des adhésions, le département des Bouches-du-Rhône occupe la première place, tandis que la région AURA se classe en tête des régions, juste devant l'Île-de-France.

Cécile Legrand rappelle les priorités qui avaient été fixées pour 2026 :



- pérenniser et valoriser le dispositif Trophées des clubs ;
- gérer le PSD ;
- lancer l'appel d'offres assurance ;
- ouvrir le nouvel Espace de Gestion fédéral ;
- lancer les travaux Pass Découverte dans le cadre des 500 000 membres ;
- préparer la rentrée sportive 2026/2027.

Le lot 1 de l'Espace de Gestion est toujours en phase de stabilisation. En raison des nombreux bugs rencontrés, un nouvel e-mail sera envoyé aux licenciés. Le groupe de travail a commencé à plancher sur les lots 2 et 3, la bascule étant prévue pour le mois de décembre. Pour ce qui est des 500 000 membres, l'objectif est de redynamiser les différents groupes de travail.

Alyne Regnier signale que l'Ultra Randonnée 13 a attiré 650 participants. Or une trentaine seulement étaient licenciés. Faute de main-d'œuvre, il n'a pas été possible de proposer des Pass Découverte aux autres.

Cécile Legrand rappelle l'existence d'un fichier d'import en masse : il suffit d'entrer les noms, prénoms et dates de naissance, sans créer chaque Pass Découverte individuellement.

Jean Pierre Bastié ajoute que la génération du Pass Découverte en masse est automatique pour les rencontres inscrites au calendrier fédéral, puisque l'inscription passe par la FFRandonnée.

Frédéric Montoya demande si le Pass Découverte sera adapté pour la rentrée 2027-2028.

Cécile Legrand signale que le groupe de travail doit se réunir prochainement pour formuler des propositions.

Frédéric Montoya est favorable à la proposition d'office du Pass Découverte.

Jean Pierre Bastié précise que la commission des rencontres sportives a pris la décision d'imposer le Pass Découverte à l'ensemble des rencontres sportives répertoriées.

Hervé David a relevé dans un document fourni en amont du comité directeur que « *chaque euro investi* [bénéficiait] *directement au réseau* ». Serait-il possible de montrer aux adhérents ce qu'a permis de financer la première campagne d'augmentation ?

Cécile Legrand indique qu'un argumentaire accompagnera la nouvelle politique tarifaire.

Richard Carlon fait observer que lorsqu'un comité ou un club vend une prestation à un non-membre de la FFRandonnée, la TVA s'applique. Il est donc primordial d'utiliser le Pass Découverte.

Cécile Legrand signale ensuite que la campagne de pré-affiliation et de pré-adhésion s'est déroulée du 16 juin au 31 août. Chaque webinaire consacré au nouvel Espace de Gestion a attiré près de 330 participants en moyenne. En revanche, le webinaire sur la rentrée sportive



n'a rassemblé que 123 personnes. Il est à noter que 29 700 pré-adhésions et 1 400 pré-affiliations ont été réalisées, un nombre bien supérieur à l'objectif. La fonctionnalité était donc attendue. Quelques difficultés ont néanmoins été remontées, notamment sur l'envoi des licences par e-mail, le téléchargement des attestations ou les corrections sur les licences. Il faut savoir que trois personnes à temps plein travaillent sur l'Espace de Gestion (jusqu'à 300 e-mails sont reçus chaque jour). L'Espace Mon Compte a par ailleurs été déployé le 1er septembre.

Franck Charbonnier salue le travail réalisé par les équipes sur l'Espace de Gestion, projet hautement stratégique dont le succès est magistral. Il souligne, au passage, que tout nouveau système rencontre des bugs à sa mise en place.

Brigitte Scotton félicite également les équipes. Elle souhaite savoir si, en cas de licence modifiée, l'e-mail part automatiquement.

Cécile Legrand répond par l'affirmative. Simplement, le serveur d'envoi automatique s'est arrêté à un moment en raison d'une surcharge. Voilà pourquoi un nouvel envoi a été effectué.

Au 18 septembre 2026, 113 404 licenciés étaient comptabilisés, soit une augmentation de 17,6 % par rapport à la saison précédente. Il reste à savoir combien de nouveaux licenciés figurent parmi eux. Les abonnements PRM ont progressé de 24,4 %. Le nombre d'affiliations a quant à lui augmenté de 8,8 %, à 2 540. Plusieurs clubs ont cependant fait part de leur insatisfaction (certains en particulier voulaient limiter leur nombre de licenciés pour ne pas changer de tranche d'affiliation). Un tiers des clubs ont opté pour la pré-affiliation dans l'Espace de Gestion. Plusieurs actions sont prévues pour soutenir la reprise des adhésions, dont une campagne de mailing à l'ensemble des licenciés qui n'ont pas renouvelé leur licence, des animations sur les réseaux sociaux et un jeu-concours.

Les prochaines étapes consisteront à :

- poursuivre l'accompagnement des comités et clubs ;
- identifier et accompagner les clubs n'ayant pas encore repris leur affiliation ;
- maintenir une communication régulière auprès des clubs et des pratiquants ;
- suivre les indicateurs de rentrée et leur évolution ;
- capitaliser sur les enseignements du déploiement du premier lot.

Gilbert La Porte demande si le nouveau système permettra d'envoyer des relances aux licenciés.

Cécile Legrand explique qu'il est prévu d'intégrer un mailing dans le système. Concrètement, les clubs n'auraient qu'à cocher les licenciés n'ayant pas renouvelé leur adhésion.

Point politique tarifaire 2027/2028 : rétroplanning et outils

Cécile Legrand rappelle que l'évolution pluriannuelle du tarif de la licence a été votée en mars dernier. L'objectif est de lisser l'augmentation tarifaire destinée à financer un certain nombre



de projets. Le 1er avril 2027, les clubs se verront proposer une augmentation de 2 euros, dont 1 euro pour les frais de gestion du siège.

Concrètement, la contribution pour la saison 2027/2028 permettra notamment de financer :

- les évolutions de l'Espace Gestion FFRandonnée ;
- les services numériques proposés aux clubs, notamment l'application MaRando ;
- l'accompagnement des clubs et des comités (formation, webinaires, outils, etc.) ;
- le maintien des dispositifs de financement pour aider les clubs ;
- la maintenance des outils fédéraux ;
- la cybersécurité et la protection des données ;
- les actions nationales de développement des pratiques.

Chaque euro investi bénéficie directement à l'ensemble du réseau.

Cécile Legrand rappelle que 65 % du montant des licences revient aux territoires. La FFRandonnée aidera donc les comités à expliquer aux clubs comment le 1 euro supplémentaire sera utilisé.

Frédéric Montoya prévient qu'un important travail de pédagogie sera nécessaire. La maintenance des outils fédéraux ou la cybersécurité ne parlent pas aux clubs. L'argumentaire délivré par le national doit être affiné.

Cécile Legrand en est d'accord, sachant que les clubs ne connaissent même pas le projet numérique de la FFRandonnée.

Frédéric Montoya souligne qu'en s'appuyant sur l'actualité récente, le national peut faire comprendre aux clubs l'utilité de la cybersécurité pour la protection des données personnelles.

En matière de calendrier, **Cécile Legrand** recommande d'attendre le mois de novembre pour informer les comités et les clubs.

Jean Pierre Bastié insiste sur la nécessité d'axer la communication sur la valeur ajoutée plutôt que sur la justification.

Richard Carlon abonde en ce sens, mais complète en mettant aussi en avant la valeur non monétaire, à savoir la force du collectif. Une fédération qui rassemble 250 000 licenciés a du poids. La représentation de la FFRandonnée au sein des instances nationales et internationales se fait au bénéfice des clubs à travers la défense des sentiers ruraux et des chemins, des actions de lobbying menées auprès de l'ONF, etc.

Cécile Legrand conclut en mentionnant les trophées des clubs, organisés en partenariat avec VVF.



Point PSF : bilans 2020-2024

Louis Neher rappelle en introduction que le PSF représente environ 400 000 euros par an distribués pour moitié aux clubs et pour moitié aux comités.

Les clubs financés par le PSF sont en grande partie des clubs plus grands que la moyenne. Entre 2020 et 2024, 184 clubs ont été financés pour un montant total de près de 700 000 euros. Les clubs financés présentent, sur la période observée, une augmentation du nombre de licenciés supérieure à la moyenne nationale en n+1.

Jennifer Millogo présente ensuite les résultats pour trois cohortes : le PSF 2020, le PSF 2021 et le PSF 2023 :

- PSF 2020 : malgré quelques années moins favorables, les clubs affichent sur plusieurs saisons une évolution globale plus positive que la tendance nationale ;
- PSF 2021 : à l'exception de 2023/2024 à 2024/2025, une tendance se dégage selon laquelle la croissance moyenne des clubs licenciés en année X est supérieure à la moyenne nationale sur plusieurs saisons d'affilée.
- PSF 2023 : les clubs affichent une forte progression la première année (5,99 %), mais le recul reste encore insuffisant pour pouvoir les comparer à N+4.

À montant de financement PSF comparable, l'évolution des licences reste très hétérogène, ce qui confirme l'absence de lien mécanique entre niveau d'aide et croissance des licences.

Il est à noter que les 184 clubs financés ne représentent que 5,7 % du réseau. Le dispositif peut donc encore être largement mobilisé.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser explique que beaucoup de clubs ne présentent pas de dossier, jugeant la démarche trop complexe, tandis que certains comités ont des besoins importants de financement. Parallèlement, certains clubs sont insincères : ils présentent chaque année des dossiers bien ficelés dont la finalité ne fait aucun doute. Il serait donc bienvenu de modifier la répartition du financement entre les clubs et les comités. Pour mémoire, l'Association des Sourds de Toulouse a perçu une subvention de 3 500 euros alors qu'elle vient de fermer sa section randonnée.

Louis Neher fait observer que les clubs financés affichent une croissance exceptionnelle de leur nombre de licenciés. L'objectif est donc de financer un maximum de clubs. L'ANS ne modifiera probablement pas la répartition entre les clubs et les comités. La FFRandonnée a plutôt intérêt à inciter les clubs à adhérer au dispositif. Le cas particulier soulevé sera bien entendu examiné.

Richard Carlon rappelle que le PSF est encadré par l'État. Il a pour but de favoriser le développement de la licence en ciblant prioritairement les clubs. Les dossiers sont examinés en commission régionale, puis contrôlés par le siège en commission nationale. Des loupés sont



toujours possibles, mais l'ANS considère que la FFRandonnée est l'une des fédérations qui gèrent le mieux le dispositif.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser cite un club indélicat dont le dossier a été refusé en commission régionale, mais accepté par l'État.

Brigitte Scotton signale que les financements accordés aux comités bénéficient aussi à des actions en direction des clubs.

La séance est suspendue de 10 heures 30 à 10 heures 50.

8. Pratiques adhésion (suite)

Modification memento technique

Cécile Legrand présente les deux modifications proposées :

- une mise à jour de la délégation ministérielle tenant compte du changement d'arrêté ;
- une actualisation de la nomenclature des disciplines et spécialités.

La terminologie « marche d'endurance et Audax » est remplacée par « marche d'endurance ».

La nouvelle définition vise à mieux caractériser cette activité comme une pratique nécessitant un effort physique et mental supérieur à celui de la marche classique, avec notamment des objectifs de progression en distance et en vitesse.

Trois types de spécialités sont identifiés, dont :

- le fast hiking, comprenant la randonnée rapide et l'ultra-randonnée ;
- la marche à allure contrôlée.

Afin de mettre le mémento en cohérence avec les pratiques fédérales actuelles, plusieurs dénominations sont supprimées :

- géocaching, au profit du seul terme Randocaching® ;
- aqua raid ;
- longe côte free style ;
- randonnée longe côte ;
- randonnée tourisme.

Trois nouvelles spécialités sont ajoutées :

- marche de loisir ;
- marche patrimoniale ;
- marche active.



Richard Carlon précise que ces modifications ont été décidées en comité directeur il y a environ deux ans. Simplement, elles n'avaient pas été formalisées dans le Memento.

Frédéric Montoya souligne que le fast hiking investit un marché très concurrentiel, celui de l'ultra-trail. Cela ne risque-t-il pas de poser un problème au ministère ?

Richard Carlon concède que le ministère est dubitatif. Il faudra probablement présenter un bilan dans deux ans.

Cécile Legrand confie que l'assureur a retenu la définition du trail pour le fast hiking.

Richard Carlon fait observer que les pratiquants de fast hiking au sein de la FFRandonnée pourront participer à des trails organisés par la Fédération française d'athlétisme.

Frédéric Montoya invite à bien garder l'intitulé « fast hiking » dans l'organisation de compétitions, en sorte de ne pas se voir reprocher de marcher sur les plates-bandes du trail.

Jean-Pierre Bastié prévient qu'il faudra réfléchir collectivement à une limitation du nombre de participants. Un ultra-trail peut en effet rassembler jusqu'à 20 000 personnes. Pour mémoire, les marches d'endurance autour de l'étang de Berre ne dépassent pas les 650 participants.

Frédéric Montoya fait remarquer que certains trails empruntent des GR. Il existe donc bien des possibilités. Le fast hiking constitue une très belle opportunité pour la FFRandonnée.

Cécile Legrand indique que les modifications proposées entraînent également une adaptation des termes utilisés dans la partie consacrée à la formation. Les informations relatives au CACI seront également mises à jour. Par ailleurs, une proposition d'évolution du texte relatif à la « longe côte-vigilance météo » est envisagée. Cette dernière évolution ne sera pas soumise immédiatement à validation définitive : une phase d'expérimentation auprès du réseau est prévue.

Frédéric Montoya invite le comité directeur à se prononcer sur les modifications proposées pour le Memento fédéral.

Soumises au vote, les modifications sont adoptées à l'unanimité.

9. Formation

Point d'étape institut de formation

Adrien Bachellier présente un point d'avancement des chantiers de l'Institut des métiers de la marche et des sentiers :



CHANTIER	STATUT	ÉTAT À DATE
Formations	Réalisé	Première session clôturée ; évaluations reçues avec une note de 9,4/10.
Déclaration d'activité	Bloqué	Dossier refusé pour non-conformité documentaire ; absence de NDA à lever.
Identité visuelle	À arbitrer en bureau IMMS	Deux propositions de logo restent en ballotage avant validation definitive, puis creation charte graphique
Communication	En cours	Plan de communication en création, dépendant de la mise à disposition du site.
Site et catalogue	En cours	Site WordPress en création ; API à l'étude ; environ quinze fiches en ligne.
Compte bancaire	Réalisé	Compte de l'IMMS ouvert auprès de la Société Générale.
Modèle économique	En cours	Finalisation avec le service comptable sur le reversement federal et la gestion comptable.
Assurances	Réalisé	Contrat Groupama.
Gouvernance	Réalisé	Bureau en place, experts bénévoles au conseil pédagogique et scientifique.

Concernant la déclaration d'activité, le point de blocage a bien été identifié et sera prochainement levé.

Pour ce qui est de la communication, une réflexion est en cours afin de promouvoir l'Institut malgré l'absence de site Internet (le catalogue en ligne ne donne pas encore pleinement satisfaction).

Frédéric Montoya insiste sur la nécessité de faire connaître l'Institut au plus vite. À cet égard, il pensait que des décisions seraient actées ce jour.

Alexandre Durand explique que les décisions sont prises en bureau de l'Institut. En revanche, l'affectation d'un budget devra être votée en comité directeur fédéral.

Frédéric Montoya est tout de même surpris des délais. N'importe quelle entreprise aurait déjà avancé sur le sujet.

Richard Carlon attribue une partie de retard au problème de forme qui a entraîné le refus de déclaration de l'activité. Pour l'heure, l'Institut n'existe même pas officiellement en tant qu'organisme de formation.

Jean Pierre Bastié appelle à maintenir un lien entre la FFRandonnée et l'Institut. À titre d'exemple, l'expertise sur le longe-côte se trouve au sein de la fédération. En outre, le contenu de la formation évolue en permanence. Se pose également la question de savoir si les experts-formateurs de la FFRandonnée ont vocation à dispenser des formations à l'Institut.

Adrien Bachellier fait savoir que le bureau de l'Institut a acté un renforcement du lien avec la FFRandonnée via le conseil pédagogique et scientifique. Ce conseil intégrera des experts fédéraux dans leurs disciplines respectives. Les experts-formateurs pourront délivrer des formations à l'Institut en cas de besoin.

Il confirme qu'un plan de communication est en cours d'élaboration.



Frédéric Montoya souhaite que ce plan soit prêt dès que possible, de façon à pouvoir être lancé sitôt que la déclaration d'activité aura été acceptée.

Adrien Bachellier précise que l'équipe informatique travaille à la création du site Internet.

Frédéric Montoya souligne que le lancement d'un institut comme celui-ci nécessite un investissement fédéral en amont pour que tout fonctionne.

Martine Terrier explique qu'un centre de formation touchant des aides de l'État n'a pas le droit de communiquer. Il ne peut qu'informer et proposer.

Richard Carlon laisse entendre que l'Institut ne devrait pas percevoir de subventions. Il s'agit d'une structure indépendante de la FFRandonnée.

Evelyne Husson s'enquiert des moyens RH dont disposera l'Institut.

Adrien Bachellier mentionne la mise à disposition de deux salariés de la FFRandonnée, lui-même et Gwendal Meugniot. Par ailleurs, le modèle économique prévoit des recrutements à partir d'un certain niveau d'activité. Les cadres d'État ont créé les 15 fiches du site.

En ce qui concerne le modèle économique, **Richard Carlon** précise que pour chaque formation, un reversement sera effectué au bénéfice de la FFRandonnée pour compenser l'investissement fédéral (RH, communication, bâtiment, etc.).

Olivier Mangin avance que certains chantiers, comme la finalisation du reversement, pourraient être menés après le lancement officiel de l'Institut. Dit autrement, le nombre de prérequis pourrait être réduit.

Richard Carlon fait observer que les candidats à une formation professionnelle doivent pouvoir trouver des financements. Pour ce faire, l'organisme de formation doit être labellisé Qualiopi. Il importe donc d'aller au bout du processus administratif. Une fois que l'Institut sera officiellement lancé, l'activité suivra, car des demandes sont déjà en attente.

Alexandre Durand explique qu'en marge des aspects réglementaires imposés par Qualiopi, la FFRandonnée a fait appel à un contrôleur de gestion afin d'avoir une approche éclairée des seuils de rentabilité.

Christophe Billard constate pour sa part que le dossier avance, alors qu'il s'agit d'un projet très lourd.

Adrien Bachellier indique à nouveau que le point de blocage administratif a été identifié et corrigé. Une nouvelle formation doit être programmée à destination de professionnels afin de pouvoir redéposer un dossier auprès du ministère du travail. Contact a été pris avec une association varoise qui souhaite former ses guides aux problématiques de santé. Une formation adaptée leur sera proposée la semaine prochaine. La nouvelle demande de NDA pourra donc être déposée courant octobre.



Frédéric Montoya fait savoir qu'Anne-Marie Bermejo, présidente du comité départemental du Tarn-et-Garonne, a fait un don de 10 000 euros à la FFRandonnée. Il propose donc que cette somme soit affectée à l'Institut des métiers de la marche et des sentiers.

Fréderic Montoya invite les membres du comité directeur à se prononcer sur cette affectation.

L'affectation du don de 10 000 euros est validée à l'unanimité

10. Secrétariat général

Assemblée générale élective du 26 octobre 2026

Katia Cizo indique qu'à la suite de la démission de Philippe Vallée, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection au sein du collège général du comité directeur. Pour maintenir la parité, le poste de trésorier aurait dû être confié à un homme, mais les recherches n'ont pas permis d'identifier de candidat présentant les compétences requises. Comme la loi de démocratisation du sport et les statuts permettent un écart d'un membre en matière de parité, la candidate retenue est Martine Terrier.

Il est proposé au comité directeur d'organiser un vote à distance par voie électronique du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2026 afin de procéder à l'élection de Martine Terrier pour le mandat restant à courir. Sont concernés par ce vote : les représentants des clubs (vote direct), les représentants des clubs sur le territoire départemental, les représentants des clubs sur le territoire régional, ainsi que les représentants des membres associés. Il est par ailleurs précisé que le dossier de candidature de Martine Terrier a été examiné par la commission de contrôle des opérations de vote, qui a validé la recevabilité de la candidature.

Frédéric Montoya précise qu'aucun appel à candidatures n'a été lancé, s'agissant d'un poste du collège général, comme le permet les statuts fédéraux.

Il invite ensuite les membres du comité directeur à se prononcer sur la période retenue pour l'élection, à savoir du 26 au 30 octobre 2026.

Les membres du comité directeur approuvent la période retenue à l'unanimité.

Congrès 2028

Katia Cizo fait savoir que seul le comité départemental du Vaucluse a répondu à l'appel à candidatures lancé pour l'organisation du congrès de 2028. Le comité régional et les comités départementaux soutiennent cette candidature. Une visite effectuée au mois de juillet a permis de vérifier que le site répondait au cahier des charges fédéral. La date du congrès sera confirmée prochainement. La destination retenue est le Palais des Papes en Avignon.

Une vidéo est partagée sur écran.



Des photos des espaces disponibles sont partagées sur écran.

L'équipe départementale est très enthousiaste et la région mobilisée. Tout est accessible à pied, y compris les hôtels. Le site est certifié ISO 20121 et la fibre accessible dans tout le bâtiment. Seul point négatif, certains espaces sont peu ou pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le format du congrès a été ajusté en fonction des retours du questionnaire de satisfaction distribué à la fin de l'édition précédente. Il s'articulera autour d'une demi-journée d'AG et d'une journée et demie de congrès. Deux nuits sont donc prévues pour les congressistes.

Annie Marimao avance qu'il serait peut-être plus judicieux de placer l'AG à l'issue du congrès.

Katia Cizo indique que la question se posera au moment de la construction du programme. Le vote de ce jour ne concerne que le format.

Frédéric Montoya invite les membres du comité directeur à se prononcer sur le choix d'Avignon et sur le format proposé (une demi-journée d'AG et une journée et demie de congrès, avec deux nuitées) pour l'organisation du congrès 2028.

Soumis au vote, le choix d'Avignon est approuvé à l'unanimité.

Soumis au vote, le format proposé est approuvé à l'unanimité.

Frédéric Brouet suggère d'organiser un séjour touristique autour de cet événement.

Alexandre Durand confirme que l'option sera à travailler avec le comité.

11. Questions diverses

Thierry Lesellier indique que la commission éditions a saisi l'occasion des 80 ans des GR afin de proposer de nouvelles couvertures pour les Topoguides. L'objectif est de redynamiser les ventes tout en modernisant la collection et en assurant la promotion des 22 nouveaux GR qui paraîtront en 2027. Les libraires seront invités à constituer des piles.

Des visuels sont partagés sur écran.

***

Brigitte Scotton rappelle que Compagnon de route® est une marque déposée par le département de Haute-Loire. Les comités en font mention sur leur site, mais elle ne figure qu'en minuscule devant les hébergeurs dans les Topoguides.

Frédéric Montoya partage l'analyse et indique que la commission éditions mènera une réflexion sur les hébergements.

***



Francine Dieval demande un point sur le dossier Malakoff Humanis.

Séverine Ikkawi fait savoir que la décision est reportée au 1er octobre prochain. En cas de réponse négative, contact sera immédiatement repris avec AG2R La Mondiale.

12. Clôture

Frédéric Montoya remercie les participants.

La séance est levée le 24 septembre 2026 à 12 heures 18

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité de la Secrétaire.